



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 juillet 2001
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante et unième session

11 juin-6 juillet 2001

Point 9 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante et unième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Ayman M. **Elgammal** (Égypte)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget- programme pour l'exercice biennal 2002-2003

[Point 4 a)]

Chapitre 27. Gestion et services centraux d'appui

1. À sa 21e séance, le 25 juin 2001, le Comité a examiné le chapitre 27 (Gestion et services centraux d'appui) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/56/6, chap. 27 A à G).
2. Les représentants du Secrétaire général ont présenté le chapitre du budget et répondu aux questions qui ont été posées pendant que le Comité examinait ce chapitre du budget.

Examen de la question

3. On a généralement appuyé le programme de travail proposé du Département de la gestion pour l'exercice biennal 2002-2003. Il a été dit que le Département avait largement contribué à la mise en oeuvre des résolutions 52/12 A et B de l'Assemblée générale, en date du 12 novembre et du 19 décembre 1997 respectivement, intitulées l'une et l'autre « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réforme » en introduisant de nouvelles conceptions de la gestion du Secrétariat dans le domaine des services communs d'appui.

4. Il a été dit que la présentation des fascicules du budget selon la formule de la budgétisation axée sur les résultats était inégale et appelait encore certaines améliorations. On a constaté avec préoccupation que le descriptif du programme ne rendait pas compte de toutes les réalisations escomptées et de tous les indicateurs de succès figurant dans le plan à moyen terme. On a dit également que certaines des réalisations escomptées étaient trop vastes et générales et qu'il y avait lieu d'affiner certains des indicateurs de succès. On a estimé qu'il était nécessaire d'élaborer un ensemble de critères et de normes pour les services comparables, de manière à utiliser les indicateurs de façon cohérente dans tout le chapitre. On a dit également qu'un budget à croissance zéro avait imposé certaines limitations dans l'attribution de ressources suffisantes pour les domaines prioritaires à l'intérieur des services communs d'appui et qu'il faudrait étudier d'autres variantes, par exemple l'établissement du budget sur la base zéro.

5. On a pris note des mesures proposées pour résoudre les questions prioritaires au sein du Département de la gestion, par exemple dans le domaine de l'administration de la justice. En même temps, on a noté qu'en maintenant l'administration de la justice au sein du Département, on risquait de compromettre l'indépendance du processus judiciaire décrit dans la résolution 55/258 de l'Assemblée générale en date du 14 juin 2001 sur la gestion des ressources humaines. On a dit également que la division de l'administration de la justice entre différentes unités organisationnelles du Département risquait de ralentir le processus et d'affaiblir la mise en oeuvre des décisions judiciaires.

6. En ce qui concerne le chapitre 27A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion), il a été dit que l'absence d'indicateurs de la charge de travail rendrait plus difficiles le suivi de l'exécution des programmes, l'évaluation des résultats et la mise en place d'un mécanisme de responsabilité des administrateurs de secteur et des supérieurs immédiats.

7. À propos du chapitre 27B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité), il a été dit que la planification et l'exécution financières et budgétaires des opérations de maintien de la paix ainsi que la présentation des rapports à ce sujet étaient une fonction de base du Secrétariat, qui devait être inscrite au budget ordinaire plutôt qu'au compte de l'appui aux opérations de maintien de la paix.

8. S'agissant du chapitre 27C (Bureau de la gestion des ressources humaines), il a été dit qu'il faudrait réviser le descriptif du programme de ce chapitre pour tenir pleinement compte des dispositions de la résolution 55/258 de l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines. On a souligné qu'il était important que le Bureau de la gestion des ressources humaines exécute en priorité les mesures visant à renforcer les différents aspects de la gestion des ressources humaines énoncés dans cette résolution. On a noté avec préoccupation que le descriptif du projet n'indiquait pas suffisamment les mesures prises par le Bureau de la gestion des ressources humaines pour établir un lien clair entre les responsabilités accrues confiées aux directeurs de programmes et leur responsabilité des décisions prises. On a dit que le suivi de l'exécution du programme exigerait l'introduction, dans la construction d'indicateurs de résultats, d'outils clairs et efficaces pour la mesure, y compris les indications du personnel. Il a également été dit que la présentation du programme tendait à expliciter la formulation conceptuelle plutôt qu'à définir une stratégie précise. On a souligné l'importance de la formation du personnel pour le bon fonction-

nement de l'Organisation. Il a été dit que la gestion du programme central de formation devrait s'appuyer davantage sur la coordination et la coopération avec d'autres organismes du système de manière à utiliser les pratiques optimales et l'expérience acquise dans le système.

9. Pour ce qui est du chapitre 27D (Bureau des services centraux d'appui), on a souligné qu'il fallait des stratégies à court et à moyen terme pour la technologie de l'information, y compris des plans de vidéoconférences et autres services, en plus de la stratégie à long terme proposée par le Secrétaire général. On a pris note des mesures prises par le Bureau des services centraux d'appui pour introduire des arrangements de services communs moyennant remboursement. Il a été dit que le Bureau des services communs d'appui devrait prendre des mesures précises pour étendre ses arrangements à d'autres services communs d'appui qui existaient actuellement. On a noté que la mise en place du système intégré de gestion (SIG) était terminée. Il a été dit que l'heure était venue d'exploiter les avantages technologiques qu'offrait le système en vue de simplifier les structures organiques administratives.

Conclusions et recommandations

10. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale revoie la question de l'ombudsman au chapitre 27A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 en ce qui concerne l'implantation de ce poste et le grade attribué.

11. Le Comité a également recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de reformuler le descriptif du programme du chapitre 27C (Bureau de la gestion des ressources humaines) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 conformément à sa résolution 55/258 en date du 14 juin 2001 et de la lui soumettre pour examen à sa cinquante-sixième session.

12. Le Comité a en outre recommandé que des activités ayant trait au chapitre 27 (Gestion et services centraux d'appui) soient présentées en terme d'objectifs, de réalisations escomptées et d'indicateurs de résultat chaque fois que possible.

13. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif de projet pour les chapitres 27, 27A, 27B, 27D, 27E, 27F et 27G (Gestion et services centraux d'appui) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.